



3<sup>ZA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2020  
29 DI MAGHJU DI U 2020

3<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020  
29 MAI 2020

**PROJET DE RESOLUTION N° 2020/E3/02**  
**relatif à l'organisation des play-off de Ligue 2 et des matchs**  
**de barrage L1/L2 de football déposé par les groupes « Femu a Corsica » -**  
**« Partitu di a Nazione Corsa » - « Corsica Libera » - « Andà per Dumane » -**  
**« La Corse dans la République » - « Per l'Avvene »**

**CONSIDERANT** la saison de football professionnelle de 2019-2020 et, à ce titre, les résultats de l'Athlétique Club Ajaccien (ACA) en Ligue 2,

**CONSIDERANT** les conséquences de la crise sanitaire au niveau sportif et l'impossibilité de suivre le calendrier initialement prévu et par conséquent, de jouer les rencontres de play-off et de barrage pour l'accession à la Ligue 1,

**CONSIDERANT** le courrier en date du 11 mai 2020 cosigné par les maires de Clermont-Ferrand, de Troyes et d'Ajaccio,

**CONSIDERANT** la possibilité d'organiser des rencontres en prenant évidemment en compte le contexte sanitaire évolutif et en s'assurant des meilleures garanties sanitaires,

**CONSIDERANT** le fait que des matchs comme les finales de Coupe de France et Coupe de la Ligue vont être programmés,

**CONSIDERANT** le fait que les matchs de play-off et barrage de L1/L2 sont au nombre de trois et que leur organisation pourrait suivre un protocole sanitaire stricte,

**CONSIDERANT** l'avis rendu par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) qui a rejeté les recours de l'AC Ajaccio, Troyes et Clermont,

**CONSIDERANT** la saisine du Conseil d'État par l'ACA,

**CONSIDERANT** le caractère très populaire du football en Corse,

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**SOUHAITE** que les trois matchs de play-off et de barrage de la Ligue 2 de football puissent se dérouler en prenant évidemment en compte le contexte sanitaire évolutif et en s'assurant des meilleures garanties sanitaires.

**MANDATE** le président du Conseil exécutif de Corse afin d'effectuer les démarches nécessaires, notamment auprès de la Fédération Française de Football, pour faire valoir cette position.

\* \* \*